

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

## Arrêté

### **Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris).**

#### **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le décret n° 2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris), notamment l'article 5 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) :

#### **1° Au titre des représentants de l'Etat :**

- le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire Atlantique, ou son représentant ;

#### *Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :*

- le recteur de l'académie de Nantes, ou son représentant ;

#### *Représentants du ministre chargé de l'agriculture :*

- le directeur général de l'alimentation, ou son représentant ;

- le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

**2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :**

- M. Cyril BERG, vétérinaire ;

- Mme Muriel CAMBON, syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral ;

- M. Hubert GARRAUD, président du groupe coopératif TERRENA ;

- Mme Anne-Isabelle HENNEQUIN, présidente de la société Tipiak Plats cuisinés surgelés ;
- Mme Pascale JOLIET, doyenne de l’UFR de médecine et des techniques médicales de Nantes ;
- M. Cédric LEMAIRE, représentant de l’association des anciens élèves d’ONIRIS ;
- Mme Jacqueline VIALARD, directrice du laboratoire de l’ANSES de Niort.

## **Article 2**

Le directeur général de l’École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l’alimentation, Nantes-Atlantique (Oniris) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l’agriculture et de l’alimentation.

Fait le **24 JUIL. 2017**

Pour le ministre et par délégation :  
La directeur général de l’enseignement et de la recherche,



Philippe VINÇON